

## TRANSFERT DE VOIE

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	10 minutes/niveau (T)
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Le personnage transfère temporairement l'une de ses aptitudes de voie mythique à une créature qui peut l'utiliser comme si elle faisait partie des aptitudes de sa propre voie. Si la cible est incapable de dépenser du pouvoir mythique, elle ne peut activer les effets de l'aptitude qui nécessitent la dépense de pouvoir mythique, mais ceci ne l'empêche pas d'utiliser les parties non concernées par cette règle comme si elle était de grade 1.

Tant que le transfert de voie est actif, le personnage ne peut utiliser l'aptitude en question (même si c'est une aptitude qui s'utilise de manière passive ou qui ne nécessite aucune dépense de pouvoir mythique).